



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie léegale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-T226

NOV 8 1983

NOTICE OF TEMPORARY APPROVAL

Company: Western Scale Company Ltd.,
1670 Kingsway Avenue
Port Coquitlam, B.C.
V3C 3Y9

Manufacturer: Western Scale Co. Ltd.,
Port Coquitlam, B.C.

Type of Device: Pitless type electronic
motor truck scales.

Model Number:
Weighing elements - 6070 103-CLE
Indicators - DF 100

Capacity: 60000 kg

Platform Size: 70 ft x 10 ft.

Accessories: Compatible accessories that
meet the requirements and perform in
accordance with the Weights and Measures
Act, Regulations and Specifications may
be used.

Description: This installation consists
of two complete weighing systems. One
for incoming trucks and one for
outgoing.

Each system includes a 70 ft x 10 ft
pitless type motor truck scale, an
electronic indicator, a card reader, a
CRT display, a microprocessor type filing
system, a ticket printer and a line
printer. Signal lights and gates control
the traffic over the scales.

AVIS D'APPROBATION TEMPORAIRE

Société: Western Scale Company Ltd.,
1670 Kingsway Avenue
Port Coquitlam, B.C.
V3C 3Y9

Fabricant: Western Scale Co. Ltd.,
Port Coquitlam, B.C.

Appareil: Ponts-basculer routiers,
électroniques, sans fosse.

N° de modèle:
Éléments peseur - 6070 103-CLE
Indicateurs - DF 100

Capacité: 60000 kg

Dimension du tablier: 70 pi x 10 pi.

Accessoires: Peuvent être utilisés les
accessoires compatibles qui satisfont
aux exigences de la Loi, du Règlement et
des prescriptions ministérielles
régissant les poids et mesures.

Description: L'installation comprend
deux ensembles de pesage complets dont
l'un est réservé au pesage des camions à
leur entrée et l'autre, à leur sortie.

Chaque ensemble est composé des éléments
suivants: un pont-basculer routier, sans
fosse, mesurant 70 pi x 10 pi, un indi-
cateur électronique, un lecteur de
cartes, un dispositif d'affichage à
écran cathodique, un microprocesseur
d'archivage, une imprimante de tickets
et une imprimante ligne par ligne. Le
contrôle de la circulation sur les
ponts-basculer est assuré par des feux
de signalisation et des barrières.

Conditions of Approval:

- (1) This approval covers 1 device only. Each device sold, leased or otherwise disposed of, must be reported to the Head, Mass Laboratory, Legal Metrology Branch, Ottawa, by the manufacturer or distributor.
- (2) No device shall be sold, leased or otherwise disposed of, for use in trade, without written disclosure to the purchaser, prior to the sale, that the device has received only temporary approval.
- (3) This approval to expire two years from date of issue.
- (4) On expiry of this approval only models listed or described having the same nominal capacities and the same nominal physical dimensions and construction as an installation that has been inspected and verified by Weights and Measures, will be considered for full formal approval. After the date of expiry of this Temporary Approval if a model that has not been approved is to be installed, a new application must be submitted, with installation drawings, in order that the Temporary Approval may be reactivated and an inspection arranged.

Reference No.: G6922-W174-15

Conditions d'approbation: Suite

- (1) La présente approbation ne couvre qu'un appareil. Le fabricant ou le distributeur doit faire part de tout appareil vendu, loué ou cédé de quelque autre façon, au Chef du laboratoire des masses, de la Direction de la Métrologie légale, à Ottawa.
- (2) Aucun appareil ne doit être vendu, loué ou aliéné de toute autre façon à des fins commerciales sans que l'acheteur n'ait d'abord été avisé par écrit que l'appareil n'a reçu qu'une approbation provisoire.
- (3) Le présent avis expire deux ans après sa date d'émission.
- (4) Dès expiration du présent avis, seuls les modèles dont les capacités et dimensions nominales ainsi que la construction sont identiques à celles d'une installation déjà inspectée et vérifiée par la Division des poids et mesures seront considérés pour approbation officielle entière. Après la date d'expiration de l'approbation provisoire, pour qu'un modèle non approuvé soit installé, une nouvelle demande devra être présentée avec les plans de l'installation afin que l'approbation provisoire puisse être de nouveau en vigueur et qu'une date d'inspection puisse être fixée.

N° de référence: G6922-W172-15



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chief
Laboratoires de la Métrologie légale

NOV 8 1983



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Consommation
et Corporations Canada

Legal Metrology

Métrieologie légale

APPROVAL No. / N° D'APPROBATION
S.WA-T226 Rev. 1

W. 7

~~AUG~~ 21 1985

NOTICE OF TEMPORARY APPROVAL

AVIS D'APPROBATION TEMPORAIRE

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir sta-
tutaire du Ministre de Consommation et
Corporations à la demande de:

Western Scale Company Ltd.
1670 Kingsway Avenue
PORT COQUITLAM, B.C.
V3C 3Y9

for the following device type(s):

pour les types d'appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Pitless type electronic motor truck
scales./Ponts-basculer routiers,
électroniques, sans fosse.

Western Scale Co. Ltd.,
PORT COQUITLAM, B.C.

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

7070 103 - CLE

70 000 kg

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition, cons-
truction and performance of which are,
in every material respect, identical to
that described in the information sub-
mitted and are typified by the
sample(s) submitted by the applicant
for evaluation for approval in accor-
dance with sections 14 and 15 of the
Weights and Measures Regulations. The
following is a summary of salient
features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

This installation consists of two complete three section weighing systems equipped with 50 000 lb shear type center loaded load cells. One system is for incoming trucks and one for outgoing trucks.

Each system includes a 70 ft x 10 ft pitless type motor truck scale, an electronic indicator, a card reader, a CRT display, a microprocessor type filing system, a ticket printer and a line printer. Signal lights and gates control the traffic over the scales.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'installation comprend deux ensembles de pesage complets de trois sections dont l'un est réservé au pesage des camions à leur entrée et l'autre, à leur sortie, les ensembles utilisent des cellules de pesage de 50 000 lb, à chargement centrale.

Chaque ensemble est composé des éléments suivants: un pont-basculé routier, sans fosse, mesurant 70 pi x 10 pi, un indicateur électronique, un lecteur de cartes, un dispositif d'affichage à écran cathodique, un microprocesseur d'archivage, une imprimante de tickets et une imprimante ligne par ligne. Le contrôle de la circulation sur les ponts-basculés est assuré par des feux de signalisation et des barrières.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein being under evaluation for approval in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, temporary approval for the period necessary to complete such evaluation is hereby granted pursuant to subsection 3(2) of the said Act. All devices installed for use in trade under authority of this temporary approval shall be modified as may be necessary to conform to all applicable regulations and specifications or shall be removed from service upon approval being granted or denied pursuant to subsection 3(1) of the said Act. These temporary approval terms shall be made known by the seller in writing to the purchaser prior to any sale of devices of the identified type(s).

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus faisant présentement l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation temporaire est accordée par les présentes, pour la durée de ladite évaluation, en application du paragraphe 3(2) de ladite loi. Tous les appareils installés en vertu de la présente approbation temporaire devront être modifiés comme il se doit afin de satisfaire à toutes les exigences pertinentes du Règlement et des prescriptions relatives ou devront être retirés de service si une approbation est accordée ou refusée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi. Avant de vendre tout appareil des types identifiés, le vendeur doit informer l'acheteur, par écrit, des conditions de la présente approbation temporaire.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.

Compliance with the following additional requirements is a condition of this temporary approval.

The Head of the Mass Laboratory, Legal Metrology Branch, Department of Consumer and Corporate Affairs, at Ottawa shall be notified in writing prior to installation of each device sold, leased or otherwise disposed of for use in trade and the total number of devices installed shall not exceed 2.

Unless its extension is authorized in writing, by the undersigned, this temporary approval shall expire two years from date of issue.

La présente approbation temporaire est accordée sous réserve de conform. aux exigences supplémentaires suivantes.

L'agent principal du Laboratoire des masses de la Direction de la Métrologie légale, Ministère de la Consommation et des Corporations, à Ottawa, doit être notifié, par écrit, à l'avance de l'installation de chaque appareil vendu, loué ou cédé de quelques autres façons pour utilisation dans le commerce, et le nombre total des installations ne doit pas dépasser 2.

A moins que la prolongation soit autorisée, par écrit, par le soussigné, la présente approbation expire après deux ans de la date d'émission.

Chief
Legal Metrology Laboratories

For. W.R. Virtue
W.R. Virtue
Chef

Laboratoires de Métrologie légale

AUG 21 1985

File Number/Numéro de dossier:
06922-W174-15